

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN
COMMUNE DE CROUTTES

République Française

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUTTES
EN DATE DU 30 juin 2017

**Nombre de membres en
exercice:**

L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de Kléber DESLANDES, Maire.

Présents : 8

Votants: 10

Sont présents: Kléber DESLANDES, Jean-Luc POUSSIER, Claude CUSSY, Nathalie OLIVIER, Pascal JOSEPH DIT CHOISNARD, Laurent DE BIE, Valère DE BIE, Patrick DESLANDES

Représentés: Denis HIS par Valère DE BIE, Matthieu COUSTY par Kléber DESLANDES

Excuses: Michel TOUCHALEAUME

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc POUSSIER

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR

- Election des délégués en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 (1 titulaire et 3 suppléants)
- CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, modification des statuts,
 - Retrait des communes de Fay et Maheru de la CdC
 - Compétence GEMAPI, anticipation
 - Compétence politique du logement et cadre de vie
 - Condition d'adhésion au syndicat mixte.
- Questions diverses.

Objet : Election des délégués en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017

Voir procès-verbal du vendredi 30 juin 2017.

Objet : Retrait des communes de FAY et MAHERU de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault

*** Délibération n° DE_2017_24 ***

Le conseil municipal,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-19
- Vu les délibérations
 - o D'une part, du conseil municipal de Fay en date du 16 mars 2017
 - o D'autre part, du conseil municipal de Mahéru en date du 17 mars 2017 exprimant le souhait de rejoindre la communauté de communes des Pays de l'Aigle, à compter du 1^{er} janvier 2018

- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault en date du 20 juin 2017 donnant un avis favorable au retrait de ces communes à compter du 31 décembre 2017

☛ Donne un avis favorable au retrait des communes de Fay et Mahéru de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, au 31 décembre 2017

☛ Donne un avis favorable à leur adhésion à la communauté de communes des Pays de l'Aigle, au 1^{er} janvier 2018

Objet : CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, modification des statuts

- Compétence GEMAPI, anticipation
- Compétence politique du logement et cadre de vie
- Condition d'adhésion au syndicat mixte

Ces sujets sont reportés à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance : 11h00

Le secrétaire
Jean-Luc POUSSIER

Les membres présents

Le Maire
Kléber DESLANDES